

CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBELLET

COMPTE RENDU du 14 janvier 2019

Nombre de membres afférents au Conseil : 15 / En exercice : 15
Présents -12 Votants : 14 (dont 2 pouvoirs)
Date de la convocation : 7 janvier 2019
Date d'affichage : 21 janvier 2019

L'an DEUX MILLE DIX NEUF, le quatorze janvier, le Conseil Municipal de MONTBELLET, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse DREVET, Maire.

Etaient présents :

Marie-Thérèse DREVET, Jean-Pierre CORSIN, Sébastien BORNUAT, Marie-Claire HUSSON, Isabelle SALLIN, Laurent RICOL Sylvie CARNEIRO DA SILVA , Dominique DECINA, Guillaume NERAT DE LESGUISÉ, Bruno GALLI, Jean-Eric POGGI.

- Absents avec pouvoir :

- Maryse CHARVET pouvoir à Isabelle SALLIN
- Fabrice PONSOT pouvoir à Guillaume NERAT DE LESGUISÉ

- Absents excusés : Jérôme ANDRE, Jean-Luc BAUDRAS

Rappel de l'ordre du jour :

- SYDESL : Renouvellement équipement vétuste
- Demande d'un particulier : vente de terrain
- Compte-rendu des réunions intervenues
- Questions diverses

- 1/ Lecture du compte rendu du conseil municipal du 3 décembre 2018

Approuvé à l'unanimité.

Point à ajouter concernant « la compétence SPANC » Mr CORSIN précise que la compétence de 6 communes dont MONTBELLET est exercée par le SIVOM.

2/ SYDESL :

Mme le Maire rappelle que 3 postes vétustes n'ont pas été changés lors du remplacement de l'ensemble de l'éclairage public et des prises guirlandes. Sont concernés : 1 poteau au Moulin de Jonc – 2 poteaux à l'entrée de Mirande.

Le reste à charge établi par le SYDESL s'élève à 1 320 € H.T. Le Conseil donne son accord pour la réalisation des travaux.

3/ Achat d'un terrain d'un particulier situé aux plans d'eau de Saint-Oyen

Dans le cadre d'une succession, l'un des héritiers après accord de l'ensemble des frères et sœurs souhaitent vendre un terrain situé aux plans d'eau de St-Oyen à la commune. La Commune est très intéressée par l'offre mais il s'avère que la parcelle concernée est un bien non délimité.

Après discussion, le Conseil donne son accord de principe pour acquérir la parcelle concernée après avoir pris attache auprès des Domaines et des services compétents

4/ Compte rendu des réunions intervenues

- **Association des Maires** : le Conseil soutient en intégralité la résolution de l'AMF portant sur différents points notamment la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- 1) - Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;
- 2) - L'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ;
- 3) - La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

5/ Questions diverses

- **autorise Madame le Maire à engager**, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2019

- **Travaux RD 906** : un dernier point est prévu avec le cabinet le vendredi 18 janvier.

- **fixe les dates des prochaines** : réunion de conseil au lundi 4 mars 2019 : Vote du Compte Administratif 2018 et le lundi 1^{er} avril 2019 : vote du budget primitif 2019.

Location salle polyvalente : au cours de la séance du 3 septembre dernier, il a été décidé de réserver les locations de salle uniquement aux associations communales et aux habitants de la commune. Compte -tenu du nombre croissant de demandes extérieures de location, Mme le Maire propose d'ouvrir également les locations aux extérieurs.

Après un large débat et un vote à main levée, il est décidé de louer à compter du 1er juillet 2019, la salle polyvalente aux extérieurs avec les tarifs et conditions ci-après :

<u>EXTERIEURS</u>	Tarifs + fluides en supplément
- Forfait WEEK-END (samedi + dimanche) (restitution des clés le LUNDI à 8H00) – location tables, chaises inclus SANS la vaisselle. <i>Arrhes de 300 € à la réservation+ caution</i>	600.00 €
- location une journée	400.00 €
- location bar uniquement en semaine ou week-end	400.00 €
- Assemblée générale avec bar	160.00 €
- Assemblée générale sans bar	100.00 €
- Forfait amende ménage	400.00 €

- **Montant caution : 2 000 €**

- **Résultat du vote à main levée :**
 - **- 8 pour / 2 contres / 3 abstentions**
 - **confirme qu'un cahier de doléances** est ouvert en mairie à disposition du public.
 - **Boite à idées : ouvre sur le site internet de** la commune, www.montbellet.fr une boîte à idées pour permettre aux habitants de faire part de leurs suggestions pour améliorer la vie à Montbellet.
 - **Félicite les parents et grand –parents de l'arrivée de Martin.**
- La séance est levée à 22h30

La prochaine séance de conseil est fixée au lundi 4 mars 2019 à 20h15

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans sus dits, ont signé au registre les membres présents